



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## **AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2024, à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine. Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet :

Ce règlement aura pour but de revoir le nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements publics de services culturels et communautaires (bibliothèque, centre culturel, centre communautaire).

Le premier projet de Règlement no 385-2024 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.ste-christine.com](http://www.ste-christine.com), dans la section règlements municipaux, ou obtenu en communiquant avec le bureau de la directrice générale et greffière trésorière au numéro suivant : 819-858-2828, poste 104 ou par courriel à l'adresse suivante : [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com).

Donné à la Municipalité de Sainte-Christine, ce 5 juin 2024

La directrice générale et  
Greffière-trésorière,

Heidi Bédard